



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incendies

Question écrite n° 69437

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le rapport de l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale des affaires sociales remis en juin 2014 sur la politique de prévention du risque incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur. Ce rapport analyse l'articulation avec les autres réglementations relatives à l'incendie (dans l'habitation et les locaux de travail) et les moyens d'éviter les incohérences entre elles. Dans ce rapport, il est recommandé de rédiger un texte unique s'appliquant à l'ensemble des parcs de stationnement couverts. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la modernisation qu'elle a engagée, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) a placé parmi ses priorités de parvenir à une plus grande convergence dans la réglementation incendie comme à une meilleure harmonisation dans son application et son contrôle. Afin de procéder à un examen progressif de l'ensemble du cadre réglementaire de prévention de l'incendie, la DGSCGC s'est donc impliquée dans la mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement. Au travers de larges concertations et consultations, l'objectif est de s'interroger sur la nécessité de conserver ou de simplifier certaines dispositions réglementaires, après avoir effectué un état des lieux de ce qui fonctionne comme de ce qui peut être amélioré ou simplifié. Ainsi, une mission "parc de stationnement" a été instituée pour réfléchir à d'éventuelles évolutions de l'arrêté du 9 mai 2006 relatif à la réglementation incendie dans les parcs de stationnement couverts ouverts au public. Le rapport de cette mission a été remis au ministre de l'intérieur en juin 2015. Une des recommandations de ce rapport vise notamment à favoriser la cohérence entre les différentes réglementations (code du travail, règlement de sécurité des ERP et arrêté du 31 janvier 1986 pour les bâtiments d'habitation) voire à tendre à terme vers une réglementation unique pour les parcs de stationnement.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69437

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9580

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8631